



DECISION DE PRESIDENT
N°25-777

DIRECTION DES FINANCES - Souscription d'emprunts - Autorisation

Le Président,

CONSIDÉRANT le plan de financement 2025 du budget annexe Activités Economiques adopté en conseil communautaire du 19 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que l'agglomération Seine Eure souhaite recourir à un emprunt consolidé de 4 000 000 € pour le budget annexe Activités Economiques.

CONSIDÉRANT qu'au titre d'une consultation bancaire, la proposition commerciale formulée par la Caisse d'Epargne Normandie, correspond aux attentes formulées par la collectivité en ce qui concerne le budget annexe Activités Economiques. Cet emprunt est consenti aux conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Classification Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financement des opérations d'investissement

Type d'emprunt : prêt à taux fixe

Taux d'intérêts : 4,09%

Périodicité : annuelle

Base de calcul des intérêts : sur la base d'une année de 360 jours rapportée à une année de 360 jours

Amortissement : progressif avec des échéances constantes

Echéance : payable à terme échu

Commission d'engagement : 2 000 euros.

Remboursement anticipé : possible partiellement ou totalement à chaque date d'échéance. Préavis d'un mois maximum moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Versement des fonds : possible en 4 fois jusqu'au 09/04/2026

Délai de versement : 2 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage.

Décide,

Article 1 : d'accepter la proposition et le taux de la Caisse d'Epargne Normandie ;

Article 2 : de signer le contrat de crédit en découlant ;

Article 4 : la recette en résultant sera imputée sur le budget annexe Activités Economiques, chapitre 16, article 1641 ;

Article 5 : les remboursements en résultant seront imputés sur le budget annexe Activités Economiques Activités Economiques, chapitre 16, article 1641 ;

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DIRECTION DES FINANCES - Souscription d'emprunts - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 12/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2025

Numéro de l'acte : imc139137 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 027-200089456-20250101-imc139137-AU

Date de décision : 01/01/2025

Acte transmis par : Séverine RICHARD

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts

Article 6 : les frais financiers en résultant seront imputés sur le budget annexe Activités Economiques, chapitre 66, article 66111 ;

Article 7 : en vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Agglomération Seine Eure.

Article 8 : la présente décision sera publiée et communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Prefet des Andelys.

Fait à Louviers, le 12 DEC. 2025

Par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Sid-Ahmed SIRAT



